

Commune de Puissalicon

DECISION N° 2025-24
Travaux de réfection de voirie et d'aménagement de trottoirs
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FAIC 2025

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT et l'autorisant à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Considérant l'aide financière annuelle aux communes pouvant être attribuée par le Département de l'Hérault au titre du FAIC (Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes), Hors-Programme Patrimoine et Voirie,

Décide

Article 1

De solliciter le concours financier du Département de l'Hérault au titre du FAIC pour l'année 2025 pour un montant de 20 000 € concernant des travaux de réfection de voirie et d'aménagement de trottoirs.

Article 2

Dit que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 57 500 € HT.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

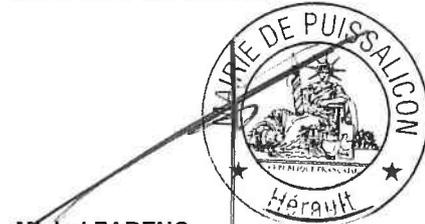
Article 4

Monsieur le secrétaire général de mairie, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 04/09/2025
Publication sur le site internet de la Commune le 04/09/2025
Transmission au représentant de l'état le 04/09/2025

Puissalicon le 04/09/2025



Michel FARENC
Maire